

De nouvelles priorités pour la rénovation urbaine

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) amorce la deuxième phase du programme 2004-2013 avec un chantier majeur : **ŒUVRER DAVANTAGE POUR L'EMPLOI ET L'INSERTION.**

PAR STÉPHANIE TISSEROND

Il faut faire plus pour le développement économique des quartiers bénéficiant d'un programme de rénovation urbaine. Telle est la conviction profonde de Pierre Sallenave, directeur général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru). Une idée qu'il exposera notamment ce mercredi

aux 85 maires ou adjoints des villes concernées réunis à Paris pour une séance de réflexion sur l'avenir de la rénovation urbaine. « L'Anru travaille déjà sur l'insertion, mais il faut aller plus loin. Ce n'est certes pas notre cœur de métier mais j'estime que nous sommes légitimes », explique à « La Tribune » Pierre Sallenave, à la tête de l'Agence depuis seize mois. Un groupe de travail doit être lancé sur cette question. Mais Pierre Sallenave a déjà des idées,

et notamment celle de travailler en coopération plus étroite avec l'Acse, Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances. Au-delà, le directeur de l'Anru estime primordial que la puissance publique, État et collectivités locales, investisse durablement dans les quartiers rénovés. « Pour l'instant, nous n'arrivons pas assez à attirer les investisseurs privés, notamment les commerces », reconnaît Pierre Sallenave. « Or, les investisseurs ne viennent pas car ils ont peur d'être confrontés à des risques qu'ils ne maîtrisent pas. Il faut trouver moyen de couvrir, du moins de partager ces risques, sur le long terme. »

Pour le directeur général de l'Anru, le projet du Grand Paris doit justement permettre d'allier rénovation urbaine et développement économique, en constituant des « pôles » sur une échelle territoriale plus grande que celle des quartiers rénovés, et en intégrant les problématiques de transport.

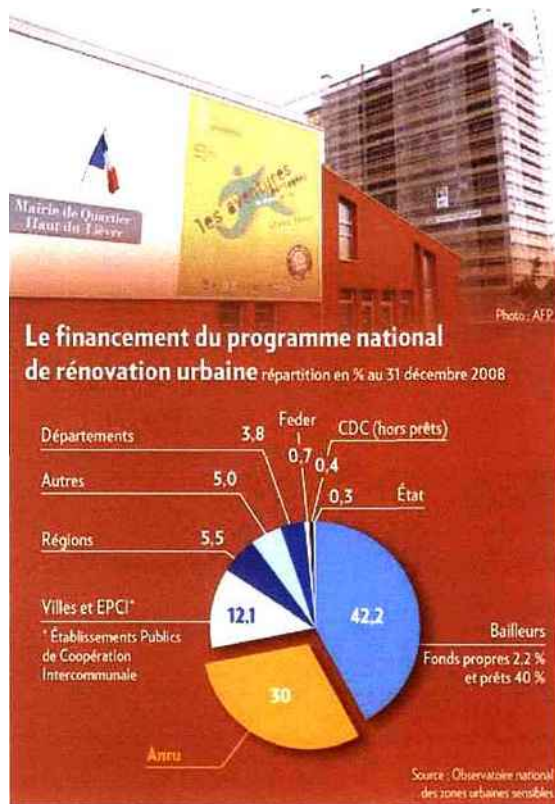
■ LES QUARTIERS ANCIENS

Autre défi à relever pour l'Anru : le lancement du programme de requalification

UNE MONTÉE EN CHARGE DU PROGRAMME

Où en est le programme national de rénovation urbaine (PNRU) ? Avec plus de 12 milliards d'euros affectés et 480 projets validés, le programme – qui couvre la période 2004-2013 – est en phase d'accélération, après un démarrage plus lent que prévu. Le temps de recruter les équipes, de mettre en place des procédures et savoir-faire innovants, et d'instaurer un partenariat avec les élus locaux. C'est à présent chose faite, et le PNRU peut entrer pleinement dans sa deuxième phase, celle de l'exécution. « Un milliard d'euros ont été engagés en 2007,

et autant en 2008. En 2009, nous serons à plus de 2 milliards d'engagements », explique Pierre Sallenave. L'Agence, qui finance un tiers du PNRU, pourra-t-elle faire face à ses obligations ? Pierre Sallenave assure qu'il n'aura aucun problème en 2010, puisqu'il finira avec 500 millions d'euros en caisse. Et si pour 2011 la question du financement « n'est pas encore totalement résolue », il n'en est « pas particulièrement inquiet ». En attendant, l'Agence réfléchit déjà, avec les élus locaux, à l'après-PNRU et à la façon de le prolonger.



Les dossiers concernent tous des zones à l'habitat insalubre, dominé par le parc privé.

des quartiers anciens dégradés. L'Agence a transmis au gouvernement 87 dossiers de candidatures. Une vingtaine doit être sélectionnée dans les prochains jours par le secrétaire d'État au Logement et à l'Urbanisme, Benoist Apparu, pour une élaboration des projets et une négociation des contrats courant 2010. De la communauté ur-

baine de Lille à Avranches, en passant par Bordeaux, Nice, Rennes, Aubervilliers ou Perpignan, les dossiers concernent tous des zones à l'habitat insalubre, dominé par le parc privé. Autant dire que l'Agence, habituée à travailler avec les bailleurs sociaux, devra innover. « Il faudra mélanger les outils classiques d'incitation à l'amélioration de l'habitat avec nos outils de rénovation urbaine », précise Pierre Sallenave.

2010 sera enfin l'occasion pour l'Anru de mettre en œuvre une nouvelle organisation interne, plus décentralisée. « La phase de contractualisation est finie, il faut se rapprocher du terrain et accompagner mieux encore les élus locaux, via les directions départementales des territoires. » Voilà qui satisfera sans doute les maires. ■